

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 18 octobre 2018 à 20h30

Date de la convocation : 15 octobre 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laetitia, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, SIRMAIN Florian.

Absents : DE LA ROCQUE Claudine, DELMAS Claudine, LACOMBE Christophe, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy, NOWITZKI Vanessa.

Demande de Mr RICARD Etienne visant à devenir propriétaire d'un espace public auprès de sa propriété à Panat

Mr Le Maire présente à nouveau la demande de Mr Etienne Ricard, propriétaire de la parcelle B149 à Panat qui souhaite acquérir de l'espace public au droit de cette parcelle. Il indique qu'il s'est rendu sur place avec certains élus. Après étude de la situation, Mr Le Maire suggère de céder seulement une partie de la parcelle à Mr RICARD et de lui demander de réaliser un mur de soutènement en limite de propriété afin de créer sur la superficie restante du domaine public trois places de parking. Il propose aussi que l'ensemble des frais soit à la charge du pétitionnaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que cette proposition soit suggérée à Mr RICARD.

Evolution de l'organisation prochaine du secrétariat et de l'APC

Mr Le Maire indique que le départ à la retraite du secrétaire de mairie Mr DURAND, envisagé prochainement, nécessite de prévoir une nouvelle organisation des horaires d'ouverture de l'agence postale et de la mairie. Il précise que Mme GENIEYS assurera suite à ce départ, les fonctions de secrétaire de mairie. Aussi, afin de permettre cette transmission de poste et les prochaines restructurations, Mr Le Maire propose de regrouper au maximum l'emploi du temps des deux agents. Il rappelle aussi que la convention signée avec La Poste concernant l'agence postale pourra être renouvelée par tacite reconduction à partir de 2020, si aucune des parties ne dénonce le contrat. Il précise également qu'une étude de la fréquentation de l'agence postale le samedi matin est observée depuis plusieurs mois. Il apparaît qu'une fermeture des locaux ce jour-là pourrait être envisagée vu le taux de fréquentation. En contrepartie, un agent serait présent le vendredi après-midi et suggère que sur rendez-vous, les administrés pourraient alors être reçus les après-midis.

Après discussion, Mr Le Maire propose, à titre expérimental, dès janvier 2019 et après en avoir informé la population, la fermeture de l'agence postale et de la mairie le samedi matin et la présence d'un agent le vendredi après-midi afin d'assurer un accueil téléphonique et physique en cas de demande spécifique, une telle organisation étant déjà en place pour les autres jours de la semaine.
Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

Motion de soutien au collectif occitan

Mr Le Maire présente la demande du collectif Lo Collectiu Occitan qui doit interpeler le gouvernement dans le cadre de la réforme du service public audio-visuel. Ce dernier souhaite la présence quotidienne de l'occitan à la TV publique régionale et que France 3 soit redéfinie comme une véritable « chaîne régionale à vocation généraliste ». Le collectif demande aux collectivités de voter une motion de soutien.
Le conseil municipal valide à l'unanimité de la demande du collectif Lo Collectiu Occitan.

Délibération modificative n°1 – Budget communal 2018

Mr Le Maire indique que les travaux de modernisation de l'éclairage public entrepris avec le SIEDA sont désormais terminés. Afin de pouvoir porter l'intégralité des travaux à l'actif de la commune, des modifications budgétaires doivent être apportées dans la section d'investissement.
Le conseil municipal valide à l'unanimité des modifications budgétaires présentées.

Attribution des subventions 2018 à l'association Les Gastadous et à la Ligue de l'Enseignement

Mr Le Maire rappelle les modes de calculs d'attribution des subventions conformément aux conventions de partenariat signées entre les communes de Druelle-Balsac, Clairvaux d'Aveyron, l'association des Gastadous et la ligue de l'enseignement. Les subventions sont désormais versées en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée soit 21523.40 euros par la Ligue de l'Enseignement et 11364.33 euros pour les Gastadous.
Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions.

Questions diverses

Page facebook de la commune : Mr CAZAL propose que Mme Vanessa NOWITSKI, conseillère municipale, soit désormais en charge du suivi de la page facebook de la commune. Il est convenu de ne publier que des manifestations ou informations ne concernant que les associations de la commune en plus des informations communales.

Mme GUILLET indique que la directrice de l'école souhaite présenter un dossier pour le projet « école numérique », projet permettant de remplacer ou moderniser le parc informatique scolaire et financé jusqu'à 50 % par l'Etat. La collectivité aurait alors sa charge les 50 % restants.

Le conseil municipal valide le projet et le principe de participation de la collectivité.

Soutien aux sinistrés de l'Aude

Monsieur le Maire indique que l'ADM de l'Aveyron a relayé une demande de l'ADM de l'Aude souhaitant recenser les diverses aides éventuelles pouvant être transmises

par les communes aveyronnaises aux communes audoises sinistrées à la suite des importantes inondations survenues le 15 octobre 2018. Le conseil municipal ne souhaite pas apporter de soutien sous quelle forme que ce soit.